



COMPTE RENDU DE REUNION

REUNION DE LA CLE

Réunion du 19 décembre 2014

L'an deux mille quatorze, le 19 décembre à 9 heures, la Commission Locale de l'Eau du SAGE de l'Alagnon s'est réunie à Massiac sous la présidence de Monsieur Maurice MESTRE.

ORDRE DU JOUR

- Présentation des études complémentaires à mener dans le cadre du SAGE de l'Alagnon
- Présentation des résultats du suivi 2013 de la qualité des eaux de l'Alagnon et de ses affluents par le bureau d'études ACWED.
- Présentation par le cabinet CESAME du scénario tendanciel du SAGE Alagnon : hypothèses de tendances retenues, satisfaction des enjeux du diagnostic, plus-value possible du SAGE, proposition d'objectifs généraux.

ETAIENT PRESENTS

Collège des représentants des collectivités territoriales, de leurs groupements et des établissements publics locaux

- M. MESTRE Maurice, conseiller général du Puy-de-Dôme et Président de la CLE
- M. POMMAREL Pierre, conseiller régional d'Auvergne
- M. GIBELIN Pascal, maire de Blesle, Vice-Président de la CLE
- Mme. VIGUES Nicole, maire de Laveissière
- Mme. CHAZARIN Martine, maire de Lastic
- M. SABATIER Bruno, conseiller municipal de Massiac
- M. CHABRIER Gilles, maire de Murat
- Mme. PRADEL Gislaïne, maire de Neussargues Moissac
- M. HALFON André, maire de Torsiac

- M. FILIOL Jacques, maire de Grenier-Montgon
- M. CORREIA Emmanuel, maire d'Anzat-le-Luguet
- M. LASCAUX Michel, représentant du Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne
- M. DESTANNES Michel, Président du SIGAL

Collège des représentants des usagers, des propriétaires riverains, des organisations professionnelles et des associations concernées

- M. FIALIP Alain, représentant de la Chambre d'Agriculture de la Haute-Loire
- M. QUENOT Gérard, Vice-Président et Administrateur National UFC Que Choisir, Union Fédérale des Consommateurs d'Auvergne
- M. PAVOT Jean-Pierre, représentant de la Fédération du Cantal pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques et Président de l'AAPPMA de Murat
- M. MALLERET Bernard, Correspondant immobilier et environnement, représentant de la Société Nationale des Chemins de Fer

Collège des représentants de l'Etat et de ses établissements publics

- M. PRUNELLE Francis, Secrétaire Général du Sous-Préfet de Saint-Flour, représentant du Préfet du Cantal – Préfet coordonnateur du SAGE Alagnon
- M. VALETTE Jean-Jacques, Direction Départementale des Territoires de Haute-Loire (Service Patrimoine Environnemental), représentant du Sous-Préfet d'Yssingeaux – Délégué Interservices pour l'Eau de la Haute-Loire
- M. MOREL Christophe, chef de la Mission Interservices de l'Eau du Cantal (MISE), Direction Départementale des Territoires du Cantal – Service Environnement
- M. GARMY Daniel, représentant du chef de la Mission Interservices de l'Eau du Puy-de-Dôme, Direction Départemental des Territoires du Puy-de-Dôme – Bureau de l'eau et de la qualité des milieux
- M. BONNET Alain, Inspecteur de l'Environnement, représentant du Délégué Régional de l'Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques (ONEMA)

ETAIENT EXCUSES ET REPRESENTES

Collège des représentants des collectivités territoriales, de leurs groupements et des établissements publics locaux

- M. DELCROS Bernard, conseiller général du Cantal et Vice-Président de la CLE, représenté par Mme PRADEL Gislaine, maire de Neussargues Moissac
- Mme. BRUNETTI Graziella, maire de Saint-Germain-Lembron représenté par M.MESTRE Maurice, conseiller général du Puy-de-Dôme et Président de la CLE

Collège des représentants des usagers, des propriétaires riverains, des organisations professionnelles et des associations concernées

- Association Vive l'Alagnon, représenté par M. PAVOT Jean-Pierre, représentant de la Fédération du Cantal pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques et Président de l'AAPPMA de Murat

Collège des représentants de l'Etat et de ses établissements publics

- Directeur Régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement d'Auvergne, représenté par M. MOREL, chef de la MISE du Cantal

- Représentant de l'Office National des Forêts (ONF), représenté par M.GARMY Daniel, représentant du Chef de la Mission Interservices de l'Eau du Puy-de-Dôme, Direction Départemental des Territoires du Puy-de-Dôme – Bureau de l'eau et de la qualité des milieux

ETAIENT EXCUSES

Collège des représentants des collectivités territoriales, de leurs groupements et des établissements publics locaux

- M. ROMEUF Robert, Conseiller général de la Haute-Loire
- M. LEOTY Christian, maire d'Allanche
- M. PHILIPPON Jean, maire de Molompize
- M. VEDRINE Sébastien, maire de Molèdes
- M. POUILHE Michel, maire de Ferrières-Saint-Mary
- M. BOIT Georges, représentant de l'Etablissement Public Loire

Collège des représentants des usagers, des propriétaires riverains, des organisations professionnelles et des associations concernées

- Représentant de la Chambre d'agriculture du Cantal
- Représentant de la Chambre de Commerce et l'Industrie du Cantal
- Représentant du Centre Régional de la Propriété Forestière
- M. DUBOIS André, Délégué régional de France Hydroélectricité
- Représentant de la Fédération de Haute-Loire pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques
- M. BEC Joël, représentant de la Fédération de la Région Auvergne pour la Nature et l'Environnement

Collège des représentants de l'Etat et de ses établissements publics

- Préfet du Loiret – Préfet Coordonnateur du bassin Loire-Bretagne
- Délégué Régional de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne

ASSISTAIENT EGALEMENT À LA REUNION

- Mme TRONCHE Agnès, Responsable technique à la FDPPMA du Cantal
- Mme FREMION Claudine, UFC Que Choisir – Issoire
- M. GRIMAUD Jacques, service Environnement du Conseil général de Haute-Loire
- M. MOREAU Romain, bureau d'études ACWED
- M. DROIN Thierry, directeur d'étude à CESAME
- M. THIZY Thomas, ingénieur d'étude à CESAME).
- M. PONSONNAILLE Guillaume, Directeur du SIGAL
- Mme ROUZEYRE Cloé, animatrice du SAGE de l'Alagnon, SIGAL

M.MESTRE accueille et remercie les personnes présentes.

M.MESTRE informe tout d'abord l'assemblée des éléments suivants :

- Lors de la dernière réunion du 3 octobre 2014 de la CLE, les membres avaient voté l'élargissement de la composition de son bureau par l'ajout d'un siège au sein du collège des représentants de l'Etat et de ses établissements publics. Le 4 décembre 2014, l'ONEMA a été officiellement désigné par Monsieur le Préfet du Cantal pour occuper ce siège.
- La CLE devra rendre un avis sur le projet de SDAGE Loire Bretagne 2016-2021 (avec lequel le SAGE Alagnon devra être compatible) dans le cadre de la consultation des assemblées, entre le 19 décembre et 25 avril 2015. Afin de partager les analyses et débattre sur ce projet, l'Agence de l'Eau a mis en place des ateliers de concertation géographiques. L'atelier "Allier - Loire Amont" aura lieu le 13 janvier 2015 à 13h30 (courrier et plaquette de présentation en pièces jointes). M. MESTRE invite l'ensemble des membres de la CLE à participer à ces débats.
- En avril et octobre 2014, la CLE avait adressé deux courriers à Monsieur le Préfet du Cantal, lui faisant part des pollutions récurrentes des eaux superficielles liées aux activités d'extraction de matériaux sur le bassin versant de l'Alagnon. Après avoir ces éléments de contexte, M. MESTRE transmet la parole à M. PRUNELLE, Secrétaire Général du Sous-Préfet de Saint Flour. M. PRUNELLE informe l'assemblée qu'une réponse à ces courriers est en cours de finalisation. M. PRUNELLE indique qu'en l'état, ce courrier indique que les travaux de déviation du ruisseau de la Gazelle sont terminés, que le comité de suivi prévu par l'arrêté d'autorisation de ces travaux sera réuni très rapidement afin de suivre l'évolution des suivis écologiques du site et de faire un point sur la situation. M. PRUNELLE ajoute que les inspecteurs de la DREAL ont réalisé plusieurs visites sur site.

M. MESTRE remercie M. PRUNELLE pour ces informations et transmet la parole à Mme ROUZEYRE.

PRESENTATION DES ETUDES COMPLEMENTAIRES A MENER DANS LE CADRE DE L'ELABORATION DU SAGE

Mme ROUZEYRE présente les études complémentaires qu'il sera nécessaire de réaliser afin d'apporter des éléments d'inventaire et de caractérisation supplémentaires afin de répondre aux conclusions du diagnostic environnemental du SAGE de l'Alagnon validé par la CLE en février 2014 et au projet de SDAGE 2016-2021, avec lequel le SAGE Alagnon devra être compatible.

L'ensemble des éléments se trouvent dans la présentation annexée à ce compte-rendu.

Mme ROUZEYRE précise qu'une note sur ces études complémentaires a été rédigée et qu'elle sera transmise aux membres de la CLE pour information.

Ce point ne soulève aucune remarque.

Comme rappelé auparavant par M. MESTRE, Mme ROUZEYRE indique que la CLE devra rendre un avis sur le projet de SDAGE Loire Bretagne 2016-2021 et son programme de mesures entre le 19 décembre 2014 et le 21 avril 2015. Il est proposé à la CLE qu'en l'absence d'ordre du jour supplémentaire et afin de ne pas solliciter la CLE, l'avis de la CLE puisse être rendu par son bureau.

M. QUENOT fait remarquer qu'il serait important que la CLE puisse être informée de cet avis avant son officialisation.

La CLE valide la délégation de son avis à rendre à son bureau. Le projet de courrier pour avis du bureau sera transmis par courriel à l'ensemble des membres de la CLE et sera modifié selon les avis et remarques, avant envoi officiel.

PRESENTATION DU SUIVI 2013 DE LA QUALITE DE L'EAU SUPERFICIELLES DU BASSIN VERSANT DE L'ALAGNON ET DE L'ETUDE SUR LES IMPACTS POTENTIELS DE L'A75 SUR L'ETANG DE LA FAGEOLLE (COMMUNE DE VIEILLESPESE) PAR LE BUREAU D'ETUDES ACWED

M. MESTRE rappelle que, des suivis de la qualité des eaux superficielles du bassin versant de l'Alagnon sont réalisés annuellement dans le cadre du Contrat Territorial de l'Alagnon 2010-2015.

Le cabinet d'études ACWED a réalisé ce suivi sur l'année 2013 et a procédé en sus à une étude complémentaire spécifique sur les impacts potentiels de la gestion de l'A75 sur l'étang à de la Fageolle sur la commune de Vieillespese, toujours dans le cadre du Contrat Territorial.

M. MESTRE transmet la parole à M. MOREAU, du cabinet ACWED qui présente alors aux résultats

L'ensemble des éléments se trouvent dans la présentation annexée à ce compte-rendu.

Concernant la présentation des résultats du suivi de la qualité des eaux, certains acteurs ont mis en avant le besoin de pouvoir cibler spécifiquement les problèmes de qualité liés à l'assainissement, de pouvoir distinguer la nature du problème (manque de prévision, dysfonctionnement etc.) et de pouvoir trouver des solutions. M. MESTRE indique que la question doit être abordée dans le cadre du SAGE Alagnon en plus du travail déjà réalisé par le SIGAL.

Suite à la présentation de l'étude sur l'impact potentiel de la gestion de l'A75 sur l'étang de la Fageolle sur la commune de Vieillespese, M. MOREAU interroge l'assemblée sur la date de création de l'autoroute.

M. PAVOT indique que sa création est antérieure à 1992.

La réglementation Loi sur l'eau applicable à partir de 1992 en matière de gestion des eaux pluviales s'appliquerait à l'A75 si celle-ci avait été créée après cette date.

M. PRUNNELLE annonce qu'une action est en cours en liaison avec la commune de Vieillespese. Il indique qu'un arrêté d'interdiction de pêcher dans l'étang de la Fageolle a été pris récemment par le maire de Vieillespese.

M. MESTRE, M. DESTANNES et M. PONSONAILLE signalent que le problème de la gestion des eaux de ruissellement issues de l'A75 est récurrent sur le bassin versant de l'Alagnon, de Vieillespese à Charbonnier-les-Mines : certains secteurs sont dépourvus de bassins de décantation et pour les secteurs qui en sont pourvus, l'entretien est minimaliste ou inexistant. M. MESTRE, au vu de ces constats incite les membres de la CLE à s'emparer de la problématique à travers l'outil SAGE.

M. MESTRE remercie M. MOREAU pour sa présentation ainsi que la SIGAL, dont le travail permet à la CLE de disposer d'informations nécessaires à la compréhension des problématiques du territoire.

M. MOREAU, M. GIBELIN, M. HALFON et M. LASCAUX quittent la séance.

PRESENTATION DU SCENARIO TENDANCIEL PAR LE BUREAU D'ETUDES CESAME

M. MESTRE, Président de la CLE, rappelle brièvement le contexte. Il précise que les informations présentées synthétisent les documents qui ont été transmis aux participants quinze jours avant la réunion (un rapport, un atlas cartographique et une synthèse). Mme. ROUZEYRE rappelle qu'il s'agit de documents provisoires qui seront amendés suite aux remarques éventuelles émises par les membres de la CLE. Le rapport intégrera notamment les modifications contenues dans la note complémentaire transmise aux membres de la CLE deux jours avant la réunion. Elle spécifie que ces documents intègrent déjà les remarques qui ont été émises par le Bureau de la CLE le 7 novembre 2014 et par les trois commissions thématiques qui ont réuni chacune une trentaine d'acteurs du territoire les 24 et 25 novembre 2014 à Massiac.

M. MESTRE transmet ensuite la parole au bureau d'études CESAME.

Le diaporama présenté lors de la réunion est joint en annexe du présent compte rendu.

Sont présentés ainsi :

- le contexte, les objectifs et les moyens mis en œuvre pour l'élaboration du scénario tendanciel du SAGE ;
- les hypothèses de tendance d'évolution du contexte socio-économique ;
- de la quantité de la ressource en eau ;
- de la qualité des la ressource en eau ;
- des milieux aquatiques et annexes ;
- une proposition d'objectifs généraux du SAGE.

Suite à la présentation, ont fait l'objet de remarques : les hypothèses de tendance d'évolution de la qualité de la ressource en eau.

Concernant les hypothèses de tendance d'évolution de la qualité de la ressource en eau :

M. MESTRE rappelle que si le bon état écologique est globalement constaté aujourd'hui sur de nombreux cours d'eau du bassin versant, cela ne veut pas dire qu'aucun travail n'est à fournir pour le préserver. La CLE peut aussi prétendre à une ambition plus élevée, en matière de qualité des eaux sur certains secteurs. Ce point pourra être abordé lors des scénarios contrastés.

M. DROIN précise en effet que l'objectif d'atteinte d'un très bon état de certaines masses d'eau peut tout à fait être formulé par le SAGE. Le SDAGE Loire-Bretagne fixe de toute façon un objectif de non-dégradation des masses d'eau (préservation du très bon état là où il est atteint).

Au cours de la présentation des hypothèses de maintien de la pression liée à la RN 122, Mme. ROUZEYRE précise les informations recueillies lors d'un entretien avec le Directeur du SAEM du Lioran : le projet actuel est d'augmenter la fréquentation de la station (en hiver notamment) ; si l'offre d'hébergement augmente, le trafic sur la RN 122 pourrait lui aussi augmenter. Mme. PRADEL rappelle également qu'en cas de mauvaises conditions climatiques au col de la Fageolle sur l'A75, le trafic (camions en particulier) est détourné par la RN 122. Il est donc nécessaire de nuancer l'évolution du trafic sur cet axe.

M. MESTRE fait remarquer que la tendance d'évolution de la fréquentation de la station du Lioran est difficile à définir de façon certaine compte tenu de nombreux facteurs qui ne vont pas forcément dans le même sens. M. POMMAREL émet certains doutes sur cette évolution compte tenu de l'augmentation sensible de température attendue en réponse au changement climatique.

M. DROIN conclut qu'il s'agit d'un point particulier du bassin versant où la pression est susceptible d'augmenter, d'un secteur qui focalise l'attention des acteurs et sur lequel si la CLE le souhaite il serait important de se pencher dans la suite de l'élaboration du SAGE.

Concernant la plus-value possible du SAGE sur la problématique de pollution des eaux superficielles par les eaux de ruissellement de l'A75 évoquée avec le cabinet ACWED, comme l'avait demandé le SIGAL, le cabinet CESAME sollicitera l'avis du cabinet juridique DPC, associé à CESAME pour la suite de l'élaboration du SAGE.

Suite à l'exposé, M. MESTRE rappelle l'importance de l'actuel Contrat Territorial de l'Alagnon, indispensable à l'heure actuelle pour conserver une gestion durable de l'eau à l'échelle du bassin versant. Sa non reconduction après 2015 impliquerait des modifications importantes des hypothèses de tendance émises dans le cadre de ce scénario tendanciel. Les plus-values possibles du SAGE présentées permettent d'ores et déjà d'amorcer la phase suivante d'élaboration des scénarios contrastés.

M. PAVOT met en avant la nécessité de mieux gérer les eaux claires parasites sur les réseaux d'assainissement collectif et également l'importance de ne plus réaliser de réseaux neufs unitaires.

M. MESTRE propose de soumettre les documents du scénario tendanciel à l'approbation de la CLE.

L'ensemble des membres de la CLE présents et représentés, soient 21 membres présents et 5 membres représentés, a approuvé favorablement les documents du scénario tendanciel.

- CALENDRIER DE LA PHASE D'ELABORATION DES SCENARIOS CONTRASTES

Mme. ROUZEYRE indique que la méthodologie initiale de construction des scénarios contrastés a été modifiée : il était initialement prévu que le bureau d'études dimensionne les différents scénarios contrastés avant la première réunion du bureau de la CLE. Il est à présent envisagé de réunir le bureau de la CLE autour d'hypothèses de construction de scénarios tendanciels qui seront par la suite construits et dimensionnés par CESAME. Cette méthodologie est privilégiée à la première afin de partager, amender ou modifier et valider les bases du travail qui sera ensuite effectué par le cabinet d'études.

D'autre part, Mme ROUZEYRE précise que la CLE sera modifiée suite aux élections départementales du 22 mars 2015. Compte tenu du temps nécessaire aux processus de nominations des représentants au sein de la CLE et de signature de l'arrêté de composition, la CLE ne pourra pas se réunir pendant 3 mois au moins à compter des élections.

M. MOREL rappelle que l'ensemble de la composition de la CLE doit être renouvelé en avril 2015 compte tenu de l'arrivée à échéance de l'arrêté initial de composition de la CLE à compter de cette date.

Un planning différent de celui proposé initialement est par conséquent présenté pour la phase 2 d'élaboration des scénarios contrastés. Il est ainsi proposé d'effectuer une réunion du bureau de la CLE aux environs de la troisième semaine de février 2015 afin de préfigurer des scénarios. Mme ROUZEYRE indique que des dates précises seront proposées début janvier 2015.

M. PRUNELLE, Secrétaire Général du Sous-Préfet de Saint-Flour, indique apprécier que le SAGE soit l'occasion de réfléchir à une vision globale du territoire. Il souligne l'importance de l'appréhension des conséquences des choix qui seront faits dans le cadre du SAGE par les acteurs; et qu'il sera nécessaire de trouver une adéquation entre ambition de développement et ambition sur les milieux et la ressource.

M. MESTRE remercie l'ensemble des participants de leur présence et de leur participation.

La séance est levée à 11h50.